



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES METROPOLE

Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 05 Avril 2017

Date de convocation :
Le 10 mars 2017

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 7
- de votants : 8

- délégués suppléants : 14
- de présents : 2
- de votants : 2

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/006/17

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Compte Administratif
2016.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à dix-sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame **Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 10 mars 2017.

Étaient présents (09) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; M. Vincent HADOT ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Anne GOZÉ.

Étaient excusés : (06)

M. Grégory LELONG ; M. Guy HUART ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Aurore COLSON ; Mme Arlette MARCANT ; Mme Denise CAPPELLE.

Étaient excusés mais ayant donné un pouvoir : (01)

M. Bruno FONTAINE donne pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er}, 7 et 8 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2016 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 11 décembre 2015 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2016 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 16 décembre 2015 ;

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du budget prévisionnel et des décisions modificatives du même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'OTC VM pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2016.

Les opérations de l'exercice 2016 font ressortir les résultats suivants :



		fonctionnement	investissement	total
RESULTAT 2015	A	180 445,96	236,34	180 682,30
RECETTES DE L'EXERCICE 2016	B	1 313 155,20	6 100,90	1 319 256,10
TOTAL RECETTES 2016	C=A+B	1 493 601,16	6 337,24	1 499 938,40
DEPENSES DE L'EXERCICE 2016	D	1 013 677,08	43 126,25	1 056 803,33
TOTAL DEPENSES	E=D	1 013 677,08	43 126,25	1 056 803,33
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2016	F=C-E	479 924,08	-36 789,01	443 135,07
Reste à réaliser dépenses	G	0,00	48 000,00	48 000,00
RESULTAT NET DE CLOTURE 2016	H = F-G	479 924,08	-84 789,01	395 135,07

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 5 Avril 2017,

- D'approuver le Compte Administratif 2016,
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2016,

DÉCLARE :

- Toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes,

ARRÊTE :

- Les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



Fait à Valenciennes, le 05 avril 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY

